Concours « Envolez-vous avec un crédit-voyage de 3 000 \$ ».

Règlements officiels du Concours (« Règlements »)

Oven-Baked TraditionTM (la « Marque »)

1- DURÉE DU CONCOURS

Le concours « Envolez-vous avec un crédit-voyage de 3 000 \$ » (le « Concours ») est organisé par Bio Biscuit Inc (l'« Organisateur ») Il débute le 6 octobre 2025 à 9:00 (HAE) et se termine le 30 novembre 2025 à 23:59 (HNE). Toute mention au présent règlement relative à l'heure fait référence à l'heure de l'est (HE) (la « Période du Concours »).

2- ADMISSIBILITÉ

Afin d'être admissible à participer au Concours, un participant doit (i) être une personne physique, (ii) être un résident légal de sa province, et (iii) avoir atteint l'âge de majorité de sa province de résidence au moment de son inscription au Concours (« **Participant**»).

Ne sont pas admissibles au Concours, les employés de l'Organisateur, ses agents et/ou représentants ou des sociétés affiliées et des intervenants reliés au Concours, ainsi que, respectivement, de tout membre de la Famille immédiate de cet employé, agent et/ou représentant. Pour les fins du présent règlement de participation, la « Famille immédiate » s'entend des père, mère, frères, sœurs, enfants, mari et femme ou conjoint de fait, beau-frère, beau-fils, belle-fille ou bellesœur d'un tel employé, agent et/ou représentant que ces personnes soient ou non domiciliées au même endroit.

3- COMMENT PARTICIPER AU CONCOURS

3.1 Aucun achat requis. Pour obtenir une (1) participation, écrivez votre nom, votre adresse, y compris la ville, la province ou le territoire et le code postal, votre numéro de téléphone, votre adresse courriel et rédiger un texte de trois cents mots (300) mots (le « Texte ») où vous décrivez votre activité préférée avec votre animal de compagnie et envoyez le tout par la poste à l'adresse suivante: Concours « Envolez-vous avec un crédit-voyage de 3 000 \$ » Bio Biscuit Inc, 5505 avenue Trudeau, Saint-Hyacinthe, QC. J2S 1H5. Le cachet postal doit être apposé au plus tard le 21 novembre 2025 et l'envoi doit être reçu au plus tard le 28 novembre 2025. Chaque participation doit être accompagnée d'un Texte différent. Une participation par enveloppe admissible. Les participations en double, incomplètes ou inexactes seront nulles.

Les documents produits au moyen d'un script, d'une macro, d'un robot ou d'un autre programme ou reproduits mécaniquement seront refusés, tout comme les participations multiples ou en lots. Maximum de huit (8) participations à l'aide de cette méthode.

- 3.2 Avec Achat. Pour s'inscrire avec achat, le Participant peut s'inscrire par l'intermédiaire de l'onglet Concours l'adresse suivante: https://www.ovenbakedtradition.com/concours/ (le « Site du Concours »). remplir un formulaire de participation en ligne et le valider tel qu'indiqué (le « Formulaire de participation »). Pour remplir le Formulaire de participation, le Participant devra indiquer son nom, son prénom, son adresse courriel complète ainsi que son numéro de téléphone. Tous les champs de saisie de données du Formulaire de participation doivent être remplis, sauf s'il est indiqué que l'information est facultative. Tout Formulaire de participation pour lequel l'information obligatoire fournie est incomplète ou inexacte pourra être déclaré non-admissible au Concours. L'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion et à tout moment, de demander une preuve d'identité ou d'admissibilité pour participer au Concours. Un Participant au Concours ne peut utiliser qu'une (1) seule adresse courriel pour s'inscrire à partir du Site du Concours. Un seul (1) Formulaire de participation par Participant par jour par adresse courriel pour chaque preuve d'achat pour toute la Période du Concours. L'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qui transgresse ou tente de transgresser les Règlements du présent Concours. Les inscriptions automatiques sont strictement interdites, et tout usage direct ou indirect de dispositifs automatiques entraînera la disqualification immédiate du participant et de ses complices, l'Organisateur se réservant tous ses droits et recours à l'encontre de l'utilisateur de ces appareils automatisés et de ses complices. Pour cette méthode d'inscription avec achat, un Participant devra avoir effectué un achat de produit Bio Biscuit Inc. à l'effigie de la Marque Oven-Baked Tradition™ dans un des magasins participants pendant la Période du Concours et remplir le Formulaire de participation tel que prévu à cet article 3.2 et produire une preuve d'achat de produit, soit un recu de caisse (format PDF ou JPEG) et importer cette preuve d'achat sur le site du Concours pour valider sa participation.
- 3.3 Les chances de gagner un prix pendant le Concours ne diffèrent pas selon que le Participant choisisse de participer au Concours avec ou sans achat.

4- DESCRIPTION DES PRIX, RÉPARTITION ET CONDITIONS

Les prix disponibles à être gagnés et leur valeur au détail en dollars canadiens sont les suivants :

Description du prix	Régions	Nombre de prix attribué	Valeur du prix
Cartes-cadeaux d'une valeur de 3000,00 \$ échangeable avec Air Canada	Province : o de Québec	1seul prix pour cette province	3000,00 \$
Cartes-cadeaux d'une valeur de 3000,00 \$ échangeable avec Air Canada	Province de l'Ontario et provinces de l'Atlantique soit :	1 seul prix pour l'ensemble de ces provinces	3000,00 \$
	o l'Ontario		
	o le Nouveau-Brunswick,		
	o la Nouvelle-Écosse		
	○ l'Île-du-Prince-Édouard		
	o Terre-Neuve		
Cartes-cadeaux d'une valeur de 3000,00 \$ échangeable avec Air Canada	Provinces de l'ouest canadien : o la Colombie-	1 seul prix pour l'ensemble de ces provinces	3000,00 \$
	Britannique o l'Alberta		

0	la Saskatchewan	
0	le Manitoba	

Il y a un total de trois (3) prix à gagner. La valeur totale de tous les prix est de 9000,00 \$ CAD. Un Participant ne peut gagner qu'un (1) seul prix. Un gagnant ne peut réclamer un prix spécifique. Les prix sont tels que définis ci-haut et ne sont pas échangeables en argent. Les prix seront attribués au hasard, tel que décrit dans la section suivante.

5- TIRAGE

Date du tirage : 3 décembre 2025

Heure du tirage : 11:00 AM Heure normale de l'Est (HNE)

Le tirage a lieu aux bureaux de l'Organisateur, au 5505 avenue Trudeau, Saint-Hyacinthe par un minimum de deux représentants de l'Organisateur.

Détails du tirage : Sélection au hasard d'un (1) Participant par région parmi l'ensemble des Formulaires de participation valides enregistrés pendant la Période du Concours

Les chances de gagner un prix dépendent du nombre total de Participations admissibles reçues pendant la Période du Concours

Les prix sont sujets aux conditions et modalités d'utilisation du fournisseur des prix. Des restrictions supplémentaires peuvent s'appliquer. Aucune autre garantie que celle du fabricant ou du fournisseur du prix ne sera applicable. L'Organisateur n'a aucune responsabilité à l'égard du prix une fois remis.

6- RÉCLAMATION DES PRIX

Nous communiquerons avec les gagnants par téléphone ou à l'adresse courriel dans les sept (7) jours ouvrables suivant le tirage, aux coordonnées fournies lors de l'inscription. Si vous n'avez pas fourni de numéro de téléphone ou d'adresse courriel, vous n'êtes pas admissible à l'obtention du prix.

Afin d'être déclaré gagnant, tout Participant sélectionné doit:

a) être joignable par téléphone ou courriel, à l'entière discrétion de l'Organisateur du Concours. Tout participant sélectionné qui ne pourrait être joint à la suite des

sept (7) jours ouvrables après la première tentative par l'Organisateur sera disqualifié, et un nouveau tirage sera effectué afin d'attribuer le prix à un autre Participant. Dans l'éventualité où un Participant sélectionné était joint par courriel, il devra y répondre en se conformant aux instructions données qui y sont prévues, le cas échéant. Tout courriel de notification d'un prix suivi d'une mention à l'effet que le message n'a pu être délivré entraînera la disqualification du Participant et la sélection d'un nouveau Participant;

- b) à la demande de l'Organisateur, signer le Formulaire de décharge qui lui sera transmis par l'Organisateur et le retourner à l'Organisateur dans les 48 heures suivant la date de sa réception;
- c) avoir répondu correctement et sans aucune aide quelle qu'elle soit, notamment mécanique, à la question d'habileté mathématique;
- d) sur demande et en temps opportun, fournir une pièce d'identité avec photographie;

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées au présent Règlement ou d'accepter son prix tel quel, le Participant sélectionné sera disqualifié. Dans un tel cas, l'Organisateur du Concours pourra effectuer un nouveau tirage parmi les inscriptions admissibles restantes jusqu'à ce qu'un Participant soit sélectionné et déclaré gagnant. Si aucun Participant n'est déclaré gagnant dans les trente (30) jours suivant le tirage original, le prix sera annulé.

Refus d'accepter un prix. Le refus ou l'incapacité d'un Participant sélectionné d'accepter un prix selon les modalités du présent Règlement libère l'Organisateur du Concours de toute obligation liée à ce prix envers cette personne.

Attribution des prix. Aucun prix ne sera remis sans que le gagnant n'ait été confirmé. Aucun prix n'est transférable. Il doit être accepté tel quel sans substitution en espèces ni autrement, sauf au seul gré de l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit de substituer un prix (ou une partie du prix) de même nature et de valeur équivalente ou, à son entière discrétion, la valeur monétaire du prix (ou une partie du prix) indiqué au présent Règlement.

Frais de réclamation de prix. Tous les coûts ou dépenses encourus par les gagnants relativement à la réclamation ou à l'utilisation d'un prix sont la responsabilité des gagnants.

Prix limités. Dans tous les cas, l'Organisateur du Concours ne pourra être tenu d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent Règlement.

7- CONDITIONS GÉNÉRALES

Renseignements personnels. En participant au Concours, les Participants consentent à la cueillette, l'utilisation et la divulgation de leurs renseignements personnels par l'Organisateur et/ou ses agents autorisés dans le but d'administrer le Concours et d'attribuer des prix. En acceptant un prix, tout gagnant autorise

l'Organisateur du Concours et ses représentants à utiliser, si requis, ses nom, adresse (ville, province), voix, déclarations, photographie, image et autres représentations et enregistrements, à des fins publicitaires, et ce, dans tous médias, incluant mais sans s'y limiter l'Internet, et ce, sans autre préavis et sans aucune forme de rémunération. Tout Participant peut être requis de signer une confirmation à cet effet.

Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité. En participant ou en tentant de participer à ce concours, tout Participant sélectionné pour un prix dégage de toute responsabilité l'Organisateur du Concours ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à celles-ci, tout magasin participant, Facebook et Instagram si le Concours se déroule sur ses réseaux sociaux, les agences de publicité et de promotion et les fournisseurs de prix, de biens et de services dans le cadre du Concours ainsi que l'ensemble de leurs administrateurs, dirigeants, propriétaires, associés, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayant droit respectif (collectivement les « Bénéficiaires de l'exonération ») de tout dommage et de toute responsabilité se rapportant au Concours (participation, fonctionnement, annonce, règlement, etc.) ou se rapportant au prix (réclamation, utilisation, etc.). Afin d'être déclarés gagnants, les Participants choisis seront tenus de signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (« Formulaire d'Exonération ») contenant une déclaration de conformité aux Règlements du Concours et confirmant la présente exonération de responsabilité en faveur des Bénéficiaires de l'exonération.

Limite de responsabilité. Sans restreindre la généralité de l'exonération cidessus, les Bénéficiaires de l'exonération se dégagent de toute responsabilité relativement à (i) toute erreur typographique (ou autre) contenue dans l'offre ou les documents liés à l'administration du Concours, y compris, sans s'y limiter, les erreurs contenues dans la publicité, le règlement officiel, l'annonce du gagnant, l'attribution du prix ou au mauvais fonctionnement, problèmes ou difficultés techniques éprouvés avec les réseaux, les lignes téléphoniques, les systèmes de messagerie SMS, de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défaillante, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur, serveurs ou fournisseur de services ou tout logiciel, virus, boque informatique, défaillance d'ordinateurs personnels ou configuration de logiciels et de matériel, ou de tentative échouée de transmission de tout courriel ou autre communication à l'Organisateur du Concours ou à un Participant pour une raison quelconque, v compris l'encombrement de tout réseau ou la défaillance de tout site qui peut limiter la possibilité pour toute personne de participer au Concours; (ii) toutes inscriptions en retard, perdues, volées, retardées, non recues, endommagées, mal acheminées, incomplètes ou inexactes; (iii) tout défaut de recevoir des inscriptions en raison de problèmes de transmission ou de défaillances techniques de toute nature, y compris, sans s'y limiter, le mauvais fonctionnement de tout réseau, serveurs, fournisseurs d'accès, matériel ou logiciel, que ce soit attribuable à l'expéditeur ou au destinataire pouvant limiter pour toute personne la possibilité de participer au Concours ou l'en empêcher; (iv) tout dommage pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, notamment au système ou appareil du Participant ou d'une autre personne, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel ou autre et par la transmission de toute information visant le Concours.

Fonctionnement du site Internet. L'Organisateur du Concours ne garantit d'aucune façon que le site du Concours soit accessible ou fonctionnel sans interruption pendant la durée du Concours ou qu'ils soient exempts de toute erreur.

Annulation, suspension ou modification du Concours. L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent Concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement qui en perturbe le bon déroulement, par exemple une difficulté du système informatique d'enregistrer toutes les inscriptions, ou toute intervention humaine pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du Concours tel que prévu dans le présent règlement.

Fin de la participation au Concours. Dans l'éventualité où le Concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la fin de la Durée du Concours, le tirage au hasard pourra se faire, à la discrétion de l'Organisateur du Concours, parmi les inscriptions admissibles dûment enregistrées pendant la Période du Concours ou, le cas échéant, jusqu'à la date de l'événement ayant mis fin au Concours.

Règlement du concours en français et en anglais. Dans l'éventualité d'un conflit entre les termes du Règlement du Concours en français et les termes du Règlement du Concours en anglais, les termes du Règlement du Concours en français prévaudront sur les termes du Règlement du Concours en anglais.

Conformité au Règlement. En participant au Concours, vous acceptez de vous conformer à l'ensemble des Règlements et aux modalités d'attribution des prix. Toute décision prise par l'Organisateur ou l'administrateur relativement à ce Concours est définitive, sans appel et exécutoire.

Règlements. Les Règlements du Concours sont disponibles sur le site https://www.ovenbakedtradition.com/

Compétence. Ceci constitue les Règlements officiels du Concours. Ce Concours est soumis aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. Les Règlements de ce Concours peuvent être modifiés sans préavis, notamment afin de les rendre conformes avec toutes les lois fédérales, provinciales et municipales ou la politique de quelque entité ayant compétence pour régir l'Organisateur. En vous inscrivant au Concours, vous acceptez que les tribunaux du Québec aient la compétence de recevoir toute demande ou d'être saisis de toute question légale basée sur une disposition du présent Règlement ou l'exécution du Concours.